

Pour une étude comparée des créoles et parlars français d'outre-mer : survivance et innovation

Autor(en): **Chaudenson, R.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **37 (1973)**

Heft 147-148

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-658416>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

POUR UNE ÉTUDE COMPARÉE
DES CRÉOLES ET PARLERS FRANÇAIS
D'OUTRE-MER :
SURVIVANCE ET INNOVATION

L'intérêt qui se manifeste depuis quelques années à l'égard des créoles et parlers français d'outre-mer rend plus sensible encore la nécessité d'établir entre eux des études comparées. La plus grande partie des travaux récents est en effet constituée par des monographies descriptives qui accroissent considérablement la connaissance qu'on peut avoir de ces langues ; rappelons seulement les ouvrages de M. d'Ans sur l'haïtien, de M. Saint-Jacques Fauquenoy sur le guyanais, de M. Conwell et A. Juilland sur le français de Louisiane, de J. D. Gendron sur le français canadien. La tradition des recherches comparatives est pourtant longue puisque la voie a été ouverte en ce domaine par L. Adam en 1883 avec *Les idiomes négro-aryens et maléo-aryens. Essai d'hybridologie linguistique*. J. Falne, L. Galdi l'ont tour à tour reprise avant que M. Goodman présente en 1964 la première étude qui ne soit pas compromise par la rareté ou l'hétérogénéité des informations. Conçu dans une perspective très limitée et renonçant à tenter une impossible synthèse des divers créoles français, le travail, quoique remarquablement informé, ne livre que des renseignements fragmentaires et souvent anciens sur les parlers de l'océan Indien qui se trouvent, par nécessité, réduits au seul mauricien. Cependant la volonté de limiter strictement la comparaison à un certain nombre de points morphologiques et lexicaux précis a permis de conserver une rigueur dans l'analyse que n'offraient pas quelques-unes des tentatives précédentes.

En tout état de cause le nombre et la qualité des publications de ces dernières années renouvellent l'intérêt des études comparatives. On peut songer cependant à donner à certaines d'entre elles des orientations nouvelles. Elles ont, en effet, toujours été menées dans la perspective de la linguistique générale et visaient surtout à éclairer ou à résoudre le difficile problème de

la genèse des créoles et, à travers lui, celui de la mixité des langues et de la possibilité d'interpénétration par contact de systèmes linguistiques différents. Cette direction donnée à la recherche apparaît nettement dans les communications faites sur ce thème au Congrès International des Linguistes de Paris en 1949; le titre de celle de L. Galdi « De l'importance des parlers français-créoles pour la linguistique générale » souligne parfaitement cet aspect. Il y avait là un aboutissement de plus d'un demi-siècle de réflexion sur cette question que s'étaient attachés à résoudre les plus éminents linguistes. Schuchardt, Meillet, Jespersen, Hjelmslev s'y étaient tour à tour consacrés, les deux premiers se préoccupant surtout de la mixité de ces parlers et de leurs relations génétiques avec d'autres langues, les deux autres des processus évolutifs qu'elles présentaient (« minimisation » ou « optimisation » grammaticales). Sans se détourner de ces aspects, les études plus récentes se sont plus volontiers portées sur les hypothèses « monogénétique » ou « polygénétique » que suscitait tour à tour la constatation de ressemblances ou de divergences entre les créoles du monde.

Il ne s'agit naturellement pas ici de contester l'intérêt de tels travaux. Sauf si l'on se limite à une description purement synchronique, on ne peut s'empêcher d'aborder ces problèmes, tant pour tenter de rendre compte de l'origine d'un parler particulier que pour essayer d'apprécier, sur un plan plus général, la parenté génétique ou structurelle qu'il peut présenter avec d'autres langues. Cependant, si on étend la comparaison des créoles traditionnellement qualifiés de « français » aux parlers français d'outre-mer qui ne sont pas des créoles (français canadien ou louisianais), on constate que les études comparatives sans rien perdre de leur intérêt pour la linguistique générale peuvent devenir singulièrement éclairantes pour la linguistique française¹.

En effet, la lecture des diverses monographies consacrées à des créoles ou à des parlers français d'outre-mer fait apparaître, outre des éléments communs, d'importantes convergences. Sur ce point, par exemple, certaines conclusions de M. Conwell et A. Juilland formulées à propos du français de Louisiane sont proches de celles auxquelles nous avons été conduit au

1. Sur ce point, notre position est très voisine de celle que prend I. Vintilă-Rădulescu (1970) en préconisant de rapprocher « français créole et français canadien » (1970, p. 352); nous pensons cependant que l'expression « français créole » risque de fausser la perspective en faisant croire qu'il existe « un français créole » alors que la découverte de tendances voisines ou de faits communs dans les divers parlers créoles ne doit pas faire oublier qu'il s'agit de langues différentes.

terme d'une étude du créole réunionnais. Ces auteurs insistent en effet sur le caractère insuffisant d'une analyse qui ne met l'accent que sur les faits de survivance de français ancien dans le français louisianais en négligeant les traits qui se rattachent à une même tendance que connaissent, à des degrés divers, les deux langues :

« One cannot characterize the dialect as simply « seventeenth century French », thus marking the migration of the Acadians to Acadia, nor even as « eighteenth century French », marking their arrival in Louisiana... Neither can one conclude that all the changes in Lafayette dialect are due to the bilingual interference of English... Many of the changes observed are paralleled in Standard French, e. g., the symmetrical distribution of vowels, the reduction of clusters and of diphthongs, etc. In this respect, it appears that Lafayette dialect has evolved more rapidly than Standard French and that patterns inherent in SF have been more consistently generalized » (1963, p. 125-126). »

Nous avons pu, par une démarche différente, parvenir à des conclusions assez voisines. A partir de l'étude du peuplement et de la colonisation de l'île Bourbon (aujourd'hui île de la Réunion) nous avons essayé de reconstituer les conditions socio-culturelles de la genèse du créole réunionnais.

Il est apparu que pendant le premier demi-siècle d'occupation de l'île, alors que les habitants d'origine européenne avaient toujours été plus nombreux que la population servile immigrée, s'était constitué un parler nouveau, le « bourbonnais »¹. Durant cette période, le français qui était à la fois la langue de la classe dominante et du groupe ethnique majoritaire s'imposa, tout en se transformant, aux minorités serviles malgache ou indienne, ce processus se trouvant favorisé et accéléré par les structures économiques et sociales.

Insuffisante pour justifier le recours à un « substrat » que permettent d'écarter à la fois les recherches historique et linguistique, cette situation de contact fut sans doute un facteur décisif dans l'évolution de la langue des colons européens. Presque toujours issus des couches sociales les plus humbles, privés de tout moyen d'éducation, ces derniers vécurent dans un isolement culturel presque total. Les tendances fondamentales de la langue populaire (brièveté, expressivité, invariabilité), affranchies de la contrainte

1. Nous avons choisi de nommer « bourbonnais » ce premier état du créole réunionnais pour le distinguer de sa forme moderne. C'est le « bourbonnais » qui nous paraît être à l'origine de tous les créoles de l'océan Indien.

de la norme qui, à la même époque, pesait si lourdement sur le français de France, furent alors poussées à l'extrême. Le parler nouveau se constitua donc en conservant beaucoup de traits populaires ou dialectaux qui caractérisaient la langue des colons français, mais aussi en accentuant ses tendances évolutives pour faire apparaître un système nouveau très simplifié qui forma par la suite les structures fondamentales des créoles de la zone.

Alors que le système grammatical se modifiait sans apport extérieur notable selon des principes très voisins de ceux mis en lumière par H. Frey pour le « français avancé », le lexique se montrait plus ouvert aux apports des langues serviles. Les conclusions de l'étude proprement lexicale rejoignent d'ailleurs les précédentes. On constate de la même façon la conjonction des faits de survivance et d'innovation. Riche en survivances dialectales françaises, le lexique réunionnais se caractérise aussi par le maintien des procédés majeurs de composition et de dérivation du français populaire.

Les études anciennes ont toutes tendu à privilégier soit les faits de survivances, soit les innovations en fonction de prises de positions idéologiques. J. Faine, au moins dans le premier état de sa théorie, illustre la première tendance en s'efforçant de démontrer que l'haïtien n'est rien d'autre que du normand. S. Sylvain, en revanche, à propos du même parler, adopte l'attitude inverse et souligne les innovations et les différenciations par rapport au français en s'efforçant de les porter au compte des langues africaines.

Il ne fait pas de doute que pour éviter les outrances de telles prises de position la comparaison des créoles est absolument nécessaire et que le recours éventuel aux français d'outre-mer permet de lever les ambiguïtés qui pourraient subsister puisque, pour le français canadien au moins, l'influence des langues serviles ne peut être invoquée. Nous avons largement usé de cette méthode au cours de notre étude. Nous n'avons fait que suivre la direction de recherche qu'indiquait déjà F. Brunot en soulignant qu'une étude comparative des créoles « aiderait singulièrement à trancher la question » de leur origine ¹. Elle permet en particulier d'apprécier l'importance de l'influence des langues serviles dans la formation de ces parlers qui, pour beaucoup d'auteurs, sont à classer, sans examen, comme langues mixtes afro-françaises ². Or, nous pensons avoir pu démontrer que la théorie du

1. F. Brunot, *Histoire de la langue française*, tome VIII, p. 1142. Plusieurs des auteurs que nous citerons usant de l'Alphabet Phonétique International, nous avons adopté ce système pour nos propres transcriptions.

2. Ainsi, pour ne citer que quelques ouvrages « classiques », M. Cohen, *Pour*

substrat africain ne peut être appliquée aux créoles de l'océan Indien en raison de la date tardive d'arrivée des immigrations africaines importantes ; même le seychellois n'a pas vu ses caractères essentiels se modifier quoique les Seychelles aient reçu des apports de population africaine proportionnellement beaucoup plus considérables que ceux des Mascareignes. Ce point nous paraît essentiel car il permet de réfuter toute hypothèse « monogénétique » qui se fonderait sur l'existence d'une « koinè » africaine et, à plus forte raison toute influence directe des langues africaines. On peut ainsi non seulement faire justice de certaines hypothèses, mais également résoudre des problèmes particuliers qui avaient pu servir à les fonder. L'examen d'un cas concret précis nous paraît utile.

Étudiant le mot haïtien [*mun*] (« individu, être humain »), D. Taylor (1956, p. 410) constate que le terme n'est pas d'origine française comme on pourrait le supposer et qu'il s'agit en fait d'un emprunt aux langues africaines. Quelques années plus tard à propos du même lexème, dans le créole français de la Dominique, il réaffirme cette conclusion. L'étymologie française est à écarter pour des raisons sémantique (différence de sens entre les termes créole et français) et phonétique « monde » aurait dû aboutir à *[*mɔn*] et non à [*mun*] (D. Taylor, 1963, p. 408). Il propose donc de rattacher *mun* à *mun-thu*, *-dhu* appartenant à « quelque langue de l'Afrique de l'Ouest » (« some W-Afr. speech ») et à mettre en rapport avec le bantou « *muntu* » (« personne »).

Nous laisserons de côté ici le problème de la possible origine africaine en ne nous préoccupant que des motifs qu'a D. Taylor de rejeter l'étymologie française. On peut noter en effet que les parlers français ou d'origine française offrent un ensemble de formes remarquable :

a) *Océan Indien* :

Réunionnais [*mun*] [*mōd*] « individu, homme, gens »

[*grã mun*] [*grã mōd*] « vieillard ».

Mauricien [*ɛn dimun*] « quelqu'un, un individu »

[*dimun*] « quelqu'un, on »

[*grã dimun*] « vieillard ».

une sociologie du langage, p. 321 ; A. Martinet, *Éléments de linguistique générale*, p. 161 ; des études plus récentes et plus spécifiques témoignent de prises de position analogues : Bentolila, 1970.

Rodriguais : mêmes emplois qu'en mauricien.

Seychellois [*dimun*] [*dimōd*] « les gens, un individu »

[*bō dimōd*] « un brave homme ».

b) *Zone caraïbe* :

Haïtien [*mun*] « individu, gens » (Faine, 1939 ; Hall, 1953).

Martiniquais, guadeloupéen « Moune : (une) personne, on, tout le monde ; grand moune, grande personne ; ti moune, enfant » (David) « an moune, une personne » (Jourdain, 1956, p. 100).

Dominicain [*mun*] cf. *supra* Taylor (1963, p. 408).

c) *Français canadien* :

« Monde ... Grand monde = grande personne » (Glossaire).

d) *Français louisianais* :

« Monde [*mɔn*] » Conwell et Juilland, 1963, p. 123.

Au point de vue sémantique, la « bizarrerie » (« quaintness », Taylor, 1963, p. 408) n'est qu'apparente ; le rapprochement des formes donne à penser que ce sens doit remonter au français. Il n'y a aucune difficulté à trouver cette signification à date ancienne : « Monde : se dit aussi d'une seule personne », Furetière, 1690. Elle s'est d'ailleurs maintenue dans les dialectes : *FEW*, VI/3, 219, a : « Monde ... Saint-Seurin « personne » ... centr. des mondes seuls « des gens sans enfants », ses mondes « ses parents », monde sg. « une personne » ... Coutouvre monde « une personne » ». On trouve même dans certains parlers des zones d'où étaient issus, dans leur grande majorité, les colons du XVII^e siècle, des expressions exactement semblables à celles qui apparaissent outre-mer : « Petit monde : les enfants ; grand monde : les grandes personnes », Verrier et Onillon, *Glossaire étymologique et historique des parlers et patois d'Anjou*.

Le problème phonétique semble en première analyse plus difficile puisque trois formes apparaissent :

[*mun*] Réunion., maur., rod., seych., haït., mart., guad., domin.

[*mōd*] Réun., seych., français canadien.

[*mɔn*] Louis.

On pourrait être tenté de supposer une évolution phonétique particulière à ce mot ; comment, dès lors, expliquer qu'elle se soit produite dans de si nombreux parlers et pourquoi certains d'entre eux présenteraient-ils les deux formes ? Là encore la réponse peut être aisément trouvée dans le français du XVII^e et du XVIII^e siècles. A cette époque, les incertitudes entre « on » et « ou » sont fréquentes et expliquent les nombreux doublets du type convent/couvent, monstier/moustier, mouceau/monceau, monsson/mousson... (Thurot, t. II, p. 514 et suiv.). Les dialectes ont souvent gardé de nombreuses traces de cet état ; ainsi pour « monceau » : « Mfr. mouceau ... norm. *id.* Andelis h. manc. mouciau, ang. mousseau ... » *FEW*, VI/3, p. 119-120. L'alternance [*mōd*] [*mun*] se justifie donc parfaitement dans cette perspective.

Dans les deux cas des témoignages nombreux et concordants permettent de retrouver en français l'origine de caractères qu'une analyse strictement limitée à l'un des parlers en cause aurait pu considérer comme spécifique de cet idiome. En revanche, si ces références faisaient défaut on pourrait, à bon droit semble-t-il, déduire de ces rapprochements l'existence en français d'un mot « monde » servant à désigner une seule personne, même si ce terme n'est plus en usage aujourd'hui. Cet exemple est loin d'être unique même s'il est l'un des plus frappants.

Dans un cas comme celui-là, la comparaison des créoles et parlers français d'outre-mer permet de résoudre un problème étymologique ; en revanche, elle n'a qu'un intérêt moindre pour la lexicologie française car elle ne fait que confirmer des traits phonétiques et sémantiques dont nous pouvons avoir par ailleurs connaissance. Cependant, on constate que si nous ne disposons pas des indications de Furetière et des glossaires dialectaux français, nous pourrions néanmoins supposer que « monde » a dû désigner une seule personne car il n'est pas concevable que de tels changements sémantiques aient pu se produire indépendamment les uns des autres.

De ce fait, si nous envisageons un trait linguistique quelconque qui peut apparaître soit dans plusieurs créoles de zones géographiques différentes, soit dans les créoles et parlers français d'outre-mer et que nous essayons de voir s'il se retrouve en français standard et dans le français ancien ou dialectal, nous pouvons représenter les principaux cas qui peuvent se présenter sous la forme suivante :

	CAS N° 1	CAS N° 2	CAS N° 3	CAS N° 4
Créole(s).....	+	+	+	+
Français d'Outre-Mer ¹	+	+	+	—
Français ancien ou dialectal...	+	+	—	—
Français standard ²	+	—	—	—

Cas n° 1 :

Sans intérêt (quoique très fréquent).

Cas n° 2 :

On ne peut songer dans le cadre d'une étude rapide à dresser un inventaire exhaustif de traits linguistiques répondant à cette définition. Les lexiques des parlers d'outre-mer contiennent une forte proportion de termes communs qui n'appartiennent pas au lexique du français standard et qui sont issus de termes français anciens ou dialectaux. Nous avons pu relever dans le lexique réunionnais près de 700 mots qui entrent dans cette catégorie. Des recherches analogues peuvent être menées dans les lexiques des créoles des Antilles ou des français du Canada ou de Louisiane ; on peut penser que les résultats seront comparables. Si l'on compare le peuplement du Canada et de la Réunion, ces coïncidences s'expliquent aisément quoique celui du Canada soit un peu antérieur. On dispose en effet de données précises quant au nombre et à l'origine des colons français dans l'un et l'autre cas ³.

1. Nous n'avons pas fait entrer dans ce tableau comparatif le français d'Afrique du Nord qu'on pourrait songer à comparer au créole comme l'a fait I. Vintilă-Rădulescu (*Revue roumaine de linguistique*, 13, 1948, p. 645-649) ; le rapprochement ne manque sans doute pas d'intérêt mais nous pensons qu'en raison des dates de colonisation et de l'origine des premiers colons, créoles, français canadien et louisianais constituent un ensemble cohérent.

2. Ce tableau ne vise pas à présenter toutes les situations possibles ; nous nous sommes volontairement limité à celles qui paraissent soit probables, soit significatives.

3. Pour le Canada, nous nous référons à l'article de J. D. Gendron (1970, p. 340-341) ; nous n'avons fait que calculer certains pourcentages ; pour l'île

	CANADA (%)	RÉUNION (%)
Colons du domaine de langue d'oïl	89	87,5
Nord-Ouest.....	39	25,5
Centre-Nord.....	24	26,5
Centre-Ouest.....	37	48

On constate que dans les deux cas la proportion de colons originaires du domaine d'oïl est écrasante et que les régions qui, selon le mot de J. D. Gendron sont de « véritables pépinières de colons » (1970, p. 340) sont les mêmes¹. Il n'est donc pas étonnant de constater que, dans les domaines phonétique ou lexical par exemple, la quasi-totalité des faits communs aux créoles et au français canadien se retrouve dans les dialectes de ces régions. Un inventaire systématique de tous les traits de ce genre devra tôt ou tard être établi. Il est sans doute prématuré de l'entreprendre en raison de la valeur et de l'importance inégales des informations dont on dispose sur les divers parlers en cause. Nous nous limiterons donc à quelques exemples :

1) *-t final*.

O. I. [*but*] « bout », [*tut*] « tout », [*nuit*] « nuit », [*siflet*] « sifflet »².

Bourbon, les données numériques couvrent la période 1665-1715 et concernent les chefs de famille d'origine française. Cf. J. Barassin « Étude sur les origines extérieures de la population libre de Bourbon », in *Bulletin de l'Académie de la Réunion* (1959-1960, vol. 19, p. 5-38).

1. Les pourcentages concernant les principales zones d'origine sont naturellement calculés compte non tenu des colons venant des autres domaines ou d'origine inconnue.

2. O. I. désigne les créoles de l'océan Indien lorsque les termes mentionnés leur sont communs ; si la distinction est nécessaire, nous précisons le parler en cause (réun. = réunionnais, maur. = mauricien, rod. = rodriguais, seych. = seychellois). Pour le français canadien, tous les exemples sont pris, sauf mention expresse, dans le *Glossaire du parler français du Canada* (1930) ; pour les créoles de la zone américaine, nous nous référons aux descriptions mentionnées dans la bibliographie.

Mart. haït. guyan. *id.*

Can. « toute = tout ... nuit', plat', ... soufflet' ... »

Louis. « [*but*] « bout », [*drwat*] « droit » » Conwell et Juilland 1953, p. 57.
« [*dəbout*] « debout » ... perhaps ... a confusion of suffixes, rouette [*ruet*]
for rouet » (*ibid.* p. 119).

Le dernier exemple prouve que la comparaison peut accroître la connaissance d'un parler puisqu'elle permet d'affirmer que le fait constaté n'est pas une innovation propre au louisianais et due à une confusion de suffixes.

L'origine de ce trait ne fait pas de doute ; J. D. Gendron l'a étudiée à propos du français canadien (1970, p. 342-343). La comparaison permet donc d'affirmer que cette prononciation s'est conservée dans les dialectes bien au delà de l'époque où l'on considère généralement qu'elle a disparu. Son maintien confirme d'autre part les conclusions de l'étude historique sur les lieux d'origine des colons du Canada, des Antilles et des Mascareignes.

2) Nasalisation de voyelle devant consonne nasale.

O.I. réun. [*gãɲe*] « gagner », [*kõɲe*] « cogner », [*koɲ*] « cogne », [*kãɲ*] « canne à sucre », [*zõm*] « homme ».

Seych. *id.* [*něɲě*] « nez », [*mo kõɲě*] « je sais », [*pãɲě*] « panier », [*ně*] « nœud »
Créoles de la zone américaine.

Le phénomène est courant en martiniquais (cf. Jourdain).

Haït. [*kõmãse*] « commencer »..., [*dimě*] « demain », [*ně*] « nœud », [*ně*]
« nez » ... » D'Ans, 1968, *passim*.

Guyan. « A une nasalisation pertinente que nous avons présentée s'ajoute une nasalisation contextuelle qui n'est pas distinctive :

[*běɲe*] « baigner » ; [*pěɲe*] « peigner » M. Saint-Jacques Fauquenoy, 1972, p. 43 ; « [*fãm*] « femme » ; [*nãm*] « âme » ... [*sõɲě*] « sonner ; [*drõmi*] « dormir » » (*ibid.*, p. 44.)

Can. « Annuitier, amalgamer, anmorcer ... gangner, gangne... neingliger ... an = a dans le corps des mots ».

Louis. « Followed by a nasal consonant, whether checked by it or not, the vowel is frequently nasalised : amener [*ãmne*]... gagne [*gãɲ*] ... pomme [*põm*]... panier [*põɲje*]... soignez [*swõne*] » Conwell et Juilland 1963, p. 116-117.

Le même phénomène existe à date ancienne en français populaire et Thurot en mentionne de nombreux exemples qui correspondent dans la

plupart des cas aux termes qu'offrent les créoles et parlers français d'outre-mer (1966, tome 2, p. 516-532.)

3) *Réduction de groupes consonantiques finaux.*

O. I. [fãn] « fendre » ; [vãn] « vendre » ; [tãn] « tendre » ; [tab] « table » ; [sab] « sable » ; [sãb] « chambre » ; [kominis] « communiste » ; [rimatis] « rhumatisme » ; [õk] « oncle » ; [zõg] « ongle » ; [sẽp] « simple » ; [prɔp] « propre ».

Créoles de la zone américaine *id.* Ex. haïtien : « [fãd] « fendre » [sãd] « cendre » ; [mɛt] « maître » ; [fãb] « chambre, [tab] « table » [zõg] « ongle » ... » M. d'Ans, 1968, p. 66-68.

Can. « Répande = répandre, fende = fendre, tende = tendre, tabe = table, meube = meuble, chambe = chambre ; modisse = modiste, aubergisse = aubergiste, catéchisse = catéchisme, onke = oncle, bouke = boucle, simpe = simple, rompe = rompre ».

Louis. « Simplified final clusters... septembre [sɛptãb] ; coudre [kud] ; terrible [terib] ; aimable, [ɛmab] ; jambe [zãm] ; chambre [fam] ; semble [sãm]... triste [tris] ; juste [zys]... bougre [bog] ; siècle, [sjɛk] ; miracle [mirak] » Conwell et Juilland, 1963, p. 123.

On observe des tendances analogues en français populaire à toutes les époques (Thurot 1966, tome II, en particulier p. 266-267 et 280-283 ; Gougenheim, 1929, p. 75-78).

4) *Suffixation et préfixation.*

a) *Suffixe -age.*

O. I. réun. [bajaz] « gronderie, reproche » (de [baje] « gronder ») ; [bãdaz] « paroles prononcées sous l'effet de la colère » (de [bãde] « être en colère ») ; [kupaz] « sacrifice par décapitation » ; [filaz] « le fait de laisser filer »...

Can. « Roulage = allées et venues, triage = cueillette des fruits. aboutage, aboutissage, achalage, amusage, arrangeage... » « Le suffixe -age jouit d'une grande vitalité à l'île aux Grues » M. Massicotte-Ferland (1972, p. 189).

b) *Suffixe zéro.*

O. I. [bɛk] « le fait que le poisson mord » [beke] ; [bɛz] « incident, accident, épreuve » [beze] ; [krɔs] « altercation, empoignade » [krose].

Can. « Baise ... gagne ... gonfle, jase, lance, plonge, ronge, siffle... ».

c) *Préfixe dé-*.

O. I. réun. [*debrāse*] « enlever les branches » ; [*debruse*] « ôter les broussailles » ; [*deture*] « enlever ce qui est autour » ; [*debuze*] « s'en aller »...

Can. « Débourrer, débrousser, décacher, décorder, défâcher ... »

L'exemple de la suffixation fait saisir la difficulté qu'il y a souvent dans la perspective d'une étude historique à différencier les faits de survivance des innovations quand ces dernières correspondent à une tendance permanente de la langue. Comment savoir, par exemple, en réunionnais [*plātaz*] « plantation » (plantage) s'il s'agit d'une survivance (« Plantage : chose plantée... « maint plantage renger » Lemaire », Huguet) ou d'un néologisme créé à l'aide d'un suffixe très vivant et du verbe [*plâte*] ¹. L'intérêt nous paraît de constater que les suffixes ou préfixes productifs dans les créoles ou parlers français d'outre-mer sont soit ceux qui continuent à s'imposer en français (-age) soit ceux qui jouissaient autrefois d'une grande productivité et qui sont aujourd'hui éliminés ou rejetés dans la langue populaire. Ce dernier cas est celui du suffixe zéro comme l'a noté J. Dubois : « Les déverbaux (comme vol formé sur voler) sont des dérivés à degré suffixal zéro... A. Darmesteter notait ... que « ce procédé de dérivation qui avait donné à la langue tant de mots élégants, nets, courts et simples, se réduit devant les envahissements de la langue savante, et ne trouve pour dernier refuge que la langue du peuple » » (1963, p. 63). Ce type de suffixation était bien vivant au xvii^e siècle et a subsisté hors de France en créole et en français d'outre-mer.

Cas n° 3 ;

L'opposition du cas n° 3 au n° 2 n'est pas nécessairement signifiante et le classement que nous avons établi a une valeur avant tout descriptive. Il est en effet clair que ces deux situations devraient souvent être ramenées au type n° 2 si nous disposions d'une information suffisante sur l'état ancien des dialectes français ; le but de l'étude comparative est précisément de remédier quelque peu aux lacunes de notre savoir.

1. Dans ce cas précis, le terme étant bien attesté à la Réunion dès le début du xviii^e siècle on peut admettre qu'il s'agit plutôt d'une survivance. La difficulté est la même dans le domaine phonétique ; des faits signalés précédemment seul le maintien de -t final est une survivance incontestable puisqu'il va contre la tendance naturelle à l'économie et au relâchement articulatoire.

C'est dans le domaine lexical que se trouvent les exemples les plus probants :

1. Réun. « avarie » : « accident, malheur ». Le terme paraît sorti de l'usage mais nous l'avons retrouvé dans des documents anciens. « Nous venons de faire un zavarie, tenons la bouche » (= ... de causer un malheur, taisons nous), Archives de la Réunion, affaire Calicot, vol avec violence, liasse 4, 1842.

Can. « Avarie : accident, malheur ; il y a eu un gros avarie ».

Le *FEW* (XIX, 12 b, 13 a) ne signale pas d'emploi ancien du terme qui ne soit pas spécifiquement maritime. Nous touchons là au problème de la présence des termes de marine dans les lexiques des parlers français ou d'origine française d'outre-mer ; G. Dulong lui a consacré un intéressant article (1970) dans la perspective de l'étude du français canadien. Seule la comparaison permet de prendre ici conscience que des changements sémantiques constatés dans un parler peuvent se retrouver dans d'autres et que par conséquent, ils se sont peut-être produits dès les dialectes français. G. Massignon constatait que dans l'Ouest le lexique portait la marque de l'interpénétration du milieu terrien et du milieu maritime (1962, p. 476). H. Moisy l'avait déjà noté à propos du verbe « amarrer » qui est l'un des exemples les plus fréquemment invoqués : « Amarrer : attacher, lier, assujettir. Ce verbe qui appartient à la langue comme terme de marine possède, en Normandie, dans la région la plus éloignée de la mer, l'acception générale qui vient d'être indiquée » (1887). Il est de ce fait difficile d'affirmer que ces termes de marins ont été introduits en français canadien ou en créole par les marins étant donné que la plupart des colons étaient originaires des provinces du Nord et de l'Ouest où plusieurs de ces termes étaient sans doute courants dans le vocabulaire terrien.

2. Réun. [*bastrĕg*] ou également [*vastrĕg*] « sorte de hachoir que l'on utilisait pour couper les feuilles de tabac ». Le même instrument utilisé aux mêmes fins se nomme en seychellois [*pɔksɛv*] (anglais spoke-shave).

Can. « Poque-chève, pone-chève, spoke-chève = vastringue, bastringue ».

Curieusement, le *Glossaire du parler français du Canada* traduit en français le mot français-canadien d'origine anglaise par un terme qu'ignorent tous les dictionnaires français. Il faut donc supposer que « bastringue » ou « vastringue » est un terme technique français dont ni les lexicographes ni la langue contemporaine n'ont conservé la trace, mais qui s'est maintenu dans des parlers d'outre-mer. En français-canadien le mot a dû être supplanté par « poque-chève », « bastringue » étant alors considéré comme son équivalent français. On constate des phénomènes voisins en créole ; ainsi

[*tābav*] (nom d'une maladie infantile, d'origine malgache) est parfois traduit en français par [*karo*] « carreau » qui est considéré comme la dénomination française de la maladie, alors que « carreau » n'appartient pas au français standard, mais ne se rencontre avec cette signification que dans les dialectes de l'ouest de la France.

3. Réun. « Canevette ». Ce terme qui paraît avoir totalement disparu est très courant dans les documents d'archives :

1728. « Une petite canevette garnie de douze paubans », Archives de la Réunion, succession Ricquebourg, 21.1.1728.

1729. « Une canevette de douze flacons garni pour le présent de raque », Succession H. Ricquebourg Saint-Paul, 17.8.1729.

Can. « Canevesse. Les Acadiens des îles Madeleine appellent canevesse une caisse de gin (genièvre) » Poirier, *Glossaire Acadien*, 1928.

Le rapprochement est important pour la définition du sens du terme et la recherche de son origine. Il est en effet souvent difficile à partir des documents anciens (inventaires) de dégager l'exacte signification de « canevette ». R. Mauny qui en note la présence dans l'Ouest africain le définit ainsi : « Canevette, s. f. Sorte de jarre en grès, d'une contenance égale à une ancre (1746) contenant de l'eau de vie, de l'huile, etc. Se divisait en douze flacons. » (*op. cit.*, 1952).

Le terme relevé aux Mascareignes ne peut désigner une jarre car si « flacon » pourrait à la rigueur être compris comme unité de capacité, il n'en est pas de même pour « poban » (ou « pauban » qui alterne avec lui dans les documents anciens). Il est cependant possible que les deux sens aient existé car ils apparaissent en provençal pour « canaveto » alors qu'en français « canevette » n'offre que le premier que connaissent l'acadien et les parlers des Mascareignes.

FEW, II/I, 167 b : Npr. *canaveto* « coffret où l'on met les bouteilles ; bouteille carrée garnie de paille où l'on met de l'huile », Aix, « cantine, cave ». Nfr. *canevette* « caisse à compartiments dans laquelle les officiers de bord enferment leur provision de vins fins et de liqueurs » (seit Land 1834) ».

Les attestations du terme dans les parlers d'outre-mer sont plus anciennes puisque le mot apparaît à Bourbon dès 1727. Quoi qu'il en soit « canevette » nous paraît y être passé à partir des provinces de l'ouest de la France ; en effet Musset (1929) fait à propos de ce terme d'intéressantes remarques que n'a pas relevées le *FEW*. « Canevette » : vase en terre. « Canevette d'eau de vie » figure dans les inventaires de pacotille. La Rochelle 1756. D'après M. Meyer (délibérations de la Société littéraire de la Rochelle, 21 oct. 1885) ;

il s'agirait de flacons serrés placés dans des caisses de cuir et dont la fabrication était spéciale à la verrerie qui se trouvait à Lafond, aux portes de la Rochelle. »

4. Réun. [*gabar*]. Voiture à hautes ridelles dans laquelle on transportait autrefois les cannes à sucre.

Can. « Gabare = vieille voiture ... Traineau plat sur lequel on met un baril pour transporter de l'eau ». Le *FEW* mentionne l'existence d'un terme voisin en français canadien : « Cabarrois » sorte de long camion à deux roues, agencé surtout pour le transport des barriques.

En français « gabare » désigne divers types d'embarcation qui servent à charger et à décharger les gros bâtiments. La coïncidence de deux changements sémantiques indépendants ne paraît pas possible ; il faut donc admettre qu'a existé en français un mot « gabare » désignant une voiture, ou en tout cas un moyen de transport terrestre. On peut songer à le rattacher à « guimbarde » : *FEW*, XVII, 585 b : « Lyon, *guimbarde* « long chariot à quatre roues qui sert à voiturier les marchandises » (Sav br 1723-Ac 1878) ».

Curieusement le provençal offre, à l'inverse, des emplois de « guimbarde » pour désigner une « gabare » : *FEW*, XVII, 585 b : « Npr. *guimbardo* « barque, gabare (en mauv. part) ».

Réun. [*papa*] placé devant le nom d'un objet ou d'un animal en indique les grandes dimensions ; [*en papa batō*] « un gros bâton ». Le tour n'est pas très fréquent en réunionnais mais est beaucoup plus largement attesté dans les autres parlors de la zone.

Mauricien [*papa*] [*mama*] id. [*mamã pwasō*] « gros poisson » ; cet emploi est noté par Baissac : « Les deux substantifs papa et maman jouent devant un nom le rôle d'un adjectif au superlatif. Ainsi un très gros bâton se dit élégamment « ène papa baton » ; une très grande malle « ène maman lamalle ». (1880, p. 12).

Rodriguais id. [*en mamã urit*] « une grosse pieuvre » ; [*en mamã bato*] « un très grand bateau » ; signalons l'emploi voisin de [*mari*] : [*en mari dãn krab*] « un très gros crabe ».

Les créoles de la région caraïbe offrent des expressions identiques :

Haïtien « mamã : adj. gros » Hall. 1953 ; « mãmã šat : chat énorme » Sylvain (1936, p. 31).

Martiniquais « Papa : très grand ou très fort (se place devant le nom) ». « Manman : placé devant un nom : grand. an manman. Cannari : un énorme canari (marmite de terre) ». David, *op. cit.* ; E. Jourdain, *id.*

Le français canadien présente des emplois de ces termes qui sans être

identiques sont néanmoins très voisins : « Mère ... c'est une mère = cette chose est très grosse, énorme. Ex. Cette citrouille, c'est une mère = elle est très grosse » « Père ... animal, fruit, objet quelconque qui se distingue par sa grosseur et dont le nom est masculin ».

Ces tours ont manifestement une origine populaire française quoique nous n'en ayons pas trouvé attestation (*Le Glossaire du parler français du Canada* signale un emploi analogue de « père » en angevin).

On voit par là que ces études comparatives non seulement étendent la connaissance que nous pouvons avoir de chacun des parlers pris isolément, mais peuvent apporter une contribution à la linguistique française. Nos informations sur l'état ancien des dialectes français et de la langue populaire sont si réduites qu'on ne peut guère dédaigner une source de renseignements nouveaux, si modeste qu'elle soit. Curieusement J. D. Gendron, dont l'analyse va tout à fait dans le sens que nous préconisons, ne pousse pas ses réflexions à leur terme car il n'envisage pas la comparaison avec d'autres parlers d'origine française. Faute de le faire, il lui est impossible de distinguer nettement un « trait de prononciation québécois », résultant d'un héritage du passé, de celui qui est dû à une évolution originale (1970, p. 351). L'étude interne du système canadien et la comparaison avec les systèmes dialectaux français permettent de résoudre certains problèmes, mais en laissent bon nombre d'autres inexplicables, « les connaissances sur l'évolution des patois étant très limitées » (*id.*, 1970, p. 351). La comparaison avec les créoles, et en particulier avec ceux de l'océan Indien totalement isolés géographiquement, peut être décisive quoique des évolutions parallèles indépendantes soient plus plausibles dans le domaine phonétique que dans le lexique.

Cas n° 4 :

La comparaison est alors limitée aux seuls créoles ; on doit alors avoir recours aux langues serviles dont on peut raisonnablement supposer l'influence. Pour un fait linguistique donné, examinons les diverses possibilités ¹ qui s'offrent en désignant par :

C 1 : Les/un créole(s)

C 2 : Les/un créole(s)

1. Nous limitons ce tableau aux cas où la comparaison se révèle positive, c'est-à-dire où le fait en cause apparaît au moins dans deux parlers en groupe de parlers.

V 1 : Langue(s) servile(s) dont l'influence peut être invoquée dans l'étude de la genèse de C 1 ¹.

V 2 : *id.* pour C 2,

F : Français

	C 1	V 1	C 2	V 2	F
A	+	+	+	+	—
B	+	—	+	—	—
C	+	+	—	—	—
D	—	—	+	+	—

A) Purement théorique et de très faible probabilité étant donné que V 1 et V 2 appartiennent à des groupes linguistiques très différents (malgache et langues indiennes d'une part, langues africaines de l'autre) ².

B) Peut résulter d'évolutions parallèles dans des créoles appartenant à des zones géographiques différentes. Cette hypothèse est cependant peu

1. Il est clair qu'une telle approche implique nécessairement le refus d'une théorie monogénétique visant à rattacher tous les parlers créoles à une « koinè » quelconque (africaine, afroportugaise ou issue du sabir méditerranéen). Au stade de l'étude des seuls créoles français, elle ne nous paraît pas nécessaire car nous pensons qu'on peut expliquer sans elle les faits de concordances qui semblent la fonder. D'autre part sur le plan historique, l'évidente différence de peuplement servile ancien dans les zones de l'océan Indien et de la mer des Caraïbes, l'impossibilité de prouver historiquement l'existence d'un tel parler sur les côtes occidentale et orientale de l'Afrique empêche de pouvoir prendre en compte cette hypothèse. Reste le problème de concordances éventuelles entre les créoles issus de langues européennes différentes. A notre connaissance, rien n'a été fait dans ce domaine et il ne fait pas de doute qu'il y a là un beau terrain d'investigation. La recherche sera sans doute difficile car on ne peut guère espérer de concordances dans le détail matériel des formes et on peut penser que surtout s'il s'agit de langues romanes (français et portugais sont à l'origine de la plupart des parlers décrits) les tendances fondamentales inhérentes aux langues européennes peuvent être voisines et conduire, au niveau structurel, à des faits homologues. Il y aura peut-être là une occasion d'éclairer le problème de l'existence d'universaux linguistiques qu'il faudrait se garder de prendre pour la manifestation d'une origine unique de ces parlers.

2. Le cas de [mun] que nous avons précédemment étudié se présenterait selon l'hypothèse de D. Taylor sous la forme A, nous pensons qu'il s'agit en fait du cas n° 2 :

	C 1	V 1	C 2	V 2	F. o-m	F. pop.	F. stand
A	+	+	+	+	—	—	—
N° 2	+	—	+	+	+	+	—

vraisemblable et il est probable que de telles « coïncidences » sont en fait à rattacher aux cas 2 ou 3, c'est-à-dire qu'elles s'expliquent par une origine commune française, lointaine ou directe, dont les parlers d'outre-mer n'ont pas conservé la marque et dont on ne trouve pas trace dans les descriptions des français anciens ou dialectaux. Nous illustrerons ce cas par deux exemples : le premier lexical, le second morphologique.

a) « *Grègue* » : « filtre à café ».

Réun. [*grɛg*] « Filtre à café » ; seych. *id.* ; maur., rod. [*lagrɛg*] *id.*

Acad. louisianais « Grecque : cafetière à filtre » Ditchy. Le même terme apparaît dans d'autres créoles de la zone caraïbe :

Haitien « Grêque : filtre en toile qui sert à préparer le café », P. Pradel 1961, p. 150.

Martiniquais « Grecque : cafetière » David, *op. cit.*

A la Réunion, on considère généralement que [*grɛg*] est une déformation créole de « grecque » (cf. J. Hermann, *Le sport colonial*, 28.9.1885) ; cette explication rejoint celle que propose P. Pradel pour le mot haïtien : « Grêque... terme dialectal noté avec le même sens par Esnault *Métaphores occidentales*. Il serait né au XVIII^e siècle, d'après E. Piron qui cite un témoignage de première main tiré de l'*Histoire de la vie privée des Français de Le Grand d'Haussy* : « A l'époque de la dernière paix s'établit une manière nouvelle (de faire le café). Alors s'était répandue chez les Parisiens la manie singulière de tout faire à la grecque (*sic*). C'était là un mot vague et vide de sens qu'on appliquait à toute mode nouvelle. Enfin, on imagina aussi du café à la grecque, c'est-à-dire qu'au lieu de jeter dans l'eau bouillante le grain en poudre et de l'y laisser clarifier, on le mit dans une chausse, puis on versa l'eau à plusieurs reprises dessus. » (1961, p. 150).

L'identité de forme dans les créoles de l'océan Indien prouve que [*grɛg*] est sûrement ancien, « grecque » étant une forme savante proposée comme une correction du mot spécifiquement créole. Or le *FEW* signale l'emploi d'une forme identique : « Nant. *greg* « cafetière filtrante » IV.210, b et plusieurs témoins d'origine bretonne nous ont assuré que ce terme était d'un usage courant dans la région de Brest.

Nous pensons donc que l'explication pourrait ne pas être celle qui est indiquée par le texte précédemment cité. Il est probable qu'au moment où l'on a cessé de préparer le café par décoction pour le faire par infusion, on a utilisé, au moins dans certaines régions, une « grègue ». Le témoignage précédent confirme cette hypothèse (« on le mit dans une chausse »). Dans

l'Ouest de la France apparaît soit « grègue » soit [grɛk] ; cette seconde forme a naturellement donné naissance à l'étymologie savante :

FEW, IV, 210 b : « Grègue... saint. « chausses... couvre-tête rond »... Quimp. grɛk... ».

b) *Verbes réfléchis.*

O. I. [kor] dans les tours [tʃe sɔ kor] « se tuer », [pɑ̃ sɔ kor] « se pendre », [amiz l kor] « s'amuser », [fatig l kor] « se fatiguer ».

Les parlers mauriciens, rodriguais et seychellois usent de [lekor] au lieu de [kor] dans les mêmes emplois : [mo pu tuj mo lekor] « je me suiciderai ».

Zone caraïbe :

Haïtien : « M'rhaler corps m' = je me retire... Mâ dégager corps m' = je me dégagerai ... ranger corps ous = arrangez vous. » Faine 1939, p. 100.

Martiniquais « ou ké tué co ou si ou ka continué bouè con ça : tu vas te tuer si tu continues à boire ainsi ... Tué co : se suicider ... pan co : se pendre » Jourdain (1956).

E. Jourdain étudie cet emploi en martiniquais mais sans se préoccuper de le comparer à ceux qui peuvent exister dans d'autres créoles ; elle conclut donc : « La colonisation des Antilles ne remontant qu'à 1635, il nous paraît douteux que cet emploi de « corps » qu'on trouve en ancien français ait duré jusqu'à cette époque ; il y aurait peut-être là influence africaine, certains dialectes soudanais employant cette tournure à la place du pronom réfléchi (1956 b, p. 139). Cette hypothèse est en effet conforme aux données de l'histoire de la langue française ; F. Brunot note à propos de cet emploi de « corps » au XVI^e siècle : « La vieille locution « son corps » cesse peu à peu d'être usitée comme substitut des pronoms. Les quelques exemples qu'on en trouve sont presque tous du commencement du siècle. » (*Histoire de la langue française*, II, p. 414). Cependant cette constatation ne vaut que pour la langue écrite, qu'en était-il dans la langue populaire ou les dialectes ? La comparaison des créoles prouve qu'à la fin du XVII^e siècle le tour était encore d'usage courant puisque la plupart des parlers l'ont conservé. D'autres indices le confirment en français : FEW, II/2, 1212 : « faire corps neuf « se rétablir après une longue maladie » (Fur. 1960)... porter bien son corps « être d'une santé vigoureuse » (Fur. 1690), Saint-Seurin *porter son corps... se tuer le cœur et le corps* « travailler beaucoup à un travail ingrat » (Ac 1694) ».

L'attestation de Saint-Seurin est importante car elle prouve que certains de ces tours ont pu subsister jusqu'à une date récente dans des régions qui

sont précisément celles d'où venaient la majorité des premiers colons (dans ce cas, Charente-Maritime). Au xvii^e siècle, ce mode d'expression du caractère réfléchi d'une action n'entraîne sans doute plus dans des tours nouveaux, mais subsistait dans des locutions courantes du type : « tuer son corps, pendre son corps, fatiguer son corps, noyer son corps... » que les créoles ont conservées ¹.

Il s'agit là de survivances proprement dites que l'on peut songer à distinguer des cas suivants où la comparaison des parlers fait apparaître le maintien et la systématisation de tendances inhérentes au français populaire sans que les systèmes qui en résultent soient nécessairement identiques.

c) *Systèmes verbaux.*

Ainsi le système verbal de tous les créoles de l'océan Indien est manifestement issu de périphrases d'aspect françaises. L'exemple du mauricien est plus net que celui du réunionnais ; dans ce second parler en effet les influences analogiques perturbent souvent le fonctionnement du système et la coexistence du créole et d'un français créolisé pose des problèmes spécifiques (cf. Carayol et Chaudenson, 1973).

[*mo pe mǎze*] « je suis en train de manger » (je suis après manger)

[*mo fin mǎze*] « j'ai mangé » (j'ai fini de manger) ².

[*mo a mǎze*] « je mangerai » (je vas manger)

[*mo pu mǎze*] « je mangerai » (je suis pour manger)

[*mo fεk mǎze*] « je viens de manger » (je ne fais que manger)

[*mo ti mǎze*] « je mangeais » (j'étais à manger).

1. On peut objecter que dans ce cas le français ancien offre le tour correspondant ; nous en sommes bien conscient, mais nous pensons pouvoir, montrer ainsi que son usage s'est prolongé bien au-delà de la limite temporelle généralement admise. On peut donner un exemple analogue avec le tour préposition (conjonction) + pronom tonique + verbe à l'infinitif. Selon Brunot-Bruneau (p. 220), il disparaît au xvi^e siècle. Or il apparaît dans les créoles aussi bien aux Antilles (« vini pou moïn bo ou = viens que je t'embrasse ; ... pou moïn lavé... » E. Jourdain, 1956, a, p. 218 et 156) qu'aux Mascareignes : Réun. [pu zot gane] « pour qu'ils l'obtiennent » ; Maur. [pu nu maze dans smε] « pour que nous le mangions en route » ; Rod., Seych. *id.* On peut donc en conclure que l'expression était courante dans le parler des colons à la fin du xvii^e siècle. Le fait n'a rien d'étonnant car les dialectes du Nord de la France en usent encore.

2. Nous ne tiendrons pas compte ici des variantes ; il est certain que dans la plupart des cas on entend plutôt [mon mǎze] que [mo fin mǎze] ; nous donnons entre parenthèses le tour français qui nous paraît être à l'origine du créole.

Si l'on excepte [fɛk] que ne connaît pas le réunionnais, ces périphrases françaises se retrouvent sous des formes voisines dans tous les parlers de la zone ¹.

Zone caraïbe :

L'haïtien présente des formes très voisines de celles des créoles des Mascareignes (Faine, 1939 ; Hall, 1953), alors que le martiniquais ne semble connaître que celles qui sont respectivement issues de « après », « étais », « ai fini » et « vas ».

Can. « Après = à, en train de, occupé à ; être après faire quelque chose »... « M'as loc. Je vais... Ex. m'as dire comme on dit ».

Français louisianais : « The progressive present is normally expressed by the phrase « être après » followed by an infinitive » Conwell-Juilland, 1963, p. 155. « Future : This tense may be expressed ... analytically by the appropriate form of « aller » followed by an infinitive ». (*ibid.*, p. 156) ²... « Except for certain irregular verbs, the future is normally periphrastic » (*ibid.*, p. 168).

Certes la situation n'est pas sur ce point la même dans les créoles et dans les français d'outre-mer ; on constate cependant que ces derniers, comme le français populaire, ont une prédilection marquée pour des tours périphrastiques qui sont toujours suivis de l'infinitif et qui vont donc dans le sens de la recherche de l'invariabilité que Frey considérait comme l'une des tendances fondamentales du « français avancé ». A. Sauvageot le constate en français contemporain : « [au présent]. Nous recourons volontiers à une forme périphrastique ... « il est en train de manger ». « (1962, p. 89). « La forme périphrastique avec ...« en train de » fait, dans une certaine mesure, concurrence à l'imparfait » (*ibid.*, p. 90). « Il a été enseigné que le futur périphrastique était un futur d'imminence... Les usagers... recourent souvent à l'emploi du futur périphrastique uniquement pour éviter d'utiliser des formes qui leur paraissent difficiles à conjuguer » (*ibid.*, p. 95-96).

Il est frappant de constater que la comparaison des créoles et parlers d'outre-mer met en lumière des tendances que présente le français parlé

1. On pourrait ajouter à ces exemples l'emploi de [alɔ̃], [anɔ̃] comme indice de la première personne du pluriel de l'impératif présent.

2. Certains faits sont curieux ; ainsi Conwell et Juilland notent « The analytic future is preferred in the dialects of Avoyelles (Chaudoir), Evangeline, where the synthetic is used only on the negative » (1963, p. 156) ; il en est généralement de même en réunionnais : [ma sâte] « je chanterai » ; [mi sâtra pa] « je ne chanterai pas ». On peut constater qu'à la forme affirmative le réunionnais use exactement du même tour que le français canadien.

contemporain. Or elles se retrouvent à date ancienne dans la langue populaire comme l'a montré G. Gougenheim dans l'ouvrage qu'il a consacré aux périphrases verbales ¹ : « La langue a essayé de remédier à ces imperfections du système au moyen de périphrases verbales... Cette valeur des périphrases verbales est liée, pour une bonne part à leur origine populaire » (1929 b, p. 378). Les grammairiens des XVII^e et XVIII^e siècles ont lutté pour les éliminer de la langue ; il est néanmoins sûr que, hors de France, dans les conditions socio-culturelles et linguistiques particulières qui ont vu naître ces créoles, ces tours sans doute très courants dans la langue des colons ont donné naissance à un système nouveau, radicalement différent du système français quoique manifestement issu de lui.

d) *Systèmes pronominaux.*

Les systèmes de pronoms peuvent illustrer également cet aspect ; on constate, en effet, que tous les créoles français possèdent des ensembles de pronoms issus non des formes atones, mais des formes toniques de pronoms français :

	RÉUN.	MAUR.	SEYCH.	MART.	GUYAN.	HAIT. ²
Sg. 1	<i>mwè</i> <i>m-</i>	<i>mo</i>	<i>mo</i>	<i>mwè</i>	<i>mo</i>	<i>mo</i>
Sg. 2	<i>u</i> <i>twé</i> <i>t-</i>	<i>to</i>	<i>u</i>	<i>u</i>	<i>to</i> <i>u</i>	<i>to</i>
Sg. 3	<i>li</i>	<i>li</i>	<i>li</i>	<i>li</i>	<i>li</i>	<i>li</i>
Pl. 1	<i>nu</i>	<i>nu</i>	<i>nu</i>	<i>nu</i>	<i>nu</i>	<i>nu</i>
Pl. 2	<i>zot</i>	<i>zot</i>	<i>zot</i>	<i>zot</i>	<i>zot</i>	<i>zot</i>
Pl. 3	<i>zot</i>	<i>zot</i>	<i>zot</i>	<i>yo</i>	<i>ye</i>	<i>lyo</i>

1. Nous avons été surpris de voir qu'au terme de son ouvrage G. Gougenheim qui limite pourtant son analyse au seul français voit dans les créoles « dépourvus de toute norme grammaticale » la manifestation d'une exagération de « certaines tendances expressives de la langue » (1929, b, p. 378). Tout en contestant l'idée de l'absence de norme grammaticale et la limitation à l'expressivité, nous rendrons ici hommage à la pénétration de cette vue.

2. Nous avons uniformisé la notation phonétique en réduisant ce tableau à l'essentiel.

Si l'on compare ces systèmes à celui du français standard, on constate que la différenciation se fait selon certaines tendances manifestes :

1) « Expressivité » : se substituent partout aux formes atones les pronoms toniques qui ont « plus de corps » ou des formes expressives du type « eux-autres » ou « vous-autres ».

2) Simplification : suppression de l'ambiguïté de « vous » par différenciation des deuxièmes personnes du singulier et du pluriel.

3) Invariabilité : on use de la même forme pour le pronom sujet et le pronom objet ; pas de distinction de genre ¹.

Ces tendances se sont donc manifestées dans la formation du système créole à partir du français, mais on peut penser qu'elles existaient déjà en français. « De très bonne heure, les formes du cas régime « moi, toi, lui, eux » qui avaient plus de corps que les formes du cas sujet (« je, tu, il, ils » étaient prononcés j, t, i, i) les remplacèrent devant le verbe. Dès la fin du XIII^e siècle (dans *Robin et Marion* d'Adam De la Halle, vers 1280) « moi » est le sujet d'un verbe. Au XIV^e siècle, Froissard écrit indifféremment : « il et ses gens », « lui et ses gens ». » Brunot-Bruneau, p. 225.

Il est donc clair que l'innovation se rattache ici à des tendances évolutives inhérentes au français populaire et qu'elle a pu d'autant mieux se manifester que le système français lui-même contenait des éléments propres à l'engendrer. Les caractéristiques de cette innovation sont exactement celles que H. Frei propose pour le « français avancé » : invariabilité, brièveté, expressivité ². Nous pensons donc que dans tous les cas, français populaire, français d'outre-mer, créoles se manifestent sous des formes différentes et à des degrés divers des tendances du système linguistique français. Les divergences dans le degré d'évolution tiennent à des causes qu'il n'est pas possible d'étudier ici dans leur détail. L'une des principales est sans doute l'absence presque totale dans ces zones de colonisation d'une superstructure culturelle susceptible d'entraver le développement « naturel » de la langue. Nous ne pensons pas seulement à l'inexistence d'un système scolaire quelconque, mais aussi au défaut de classes sociales supérieures susceptibles

1. Ce n'est pas tout à fait vrai pour le réunionnais qui différencie les formes objet des formes sujet par une initiale a — : [mwē] sujet ; [amwē] objet ; ce caractère *n'apparaît* pas dans les autres parlers de l'océan Indien ; il résulte donc peut-être d'une évolution.

2. Nous rappelons la définition donnée par H. Frei à l'expression « français avancé » : « Tout ce qui détonne par rapport à la langue traditionnelle : fautes, innovations, langage populaire, argot, cas insolites, ou illégitimes, perplexités grammaticales » (1929, p. 32).

de servir de modèle linguistique. La colonisation du Canada, des Antilles et de la Réunion se fait entre la fin du XVI^e et celle du XVII^e siècle, c'est-à-dire justement au moment où s'exerce, de façon de plus en plus rigoureuse et contraignante, l'action des grammairiens ; la langue populaire « exportée » par les marins et les colons échappe largement à cette action normative. P. Guiraud a très justement souligné cet aspect : « Le français cultivé porte la marque profonde de ces origines historiques particulières ; il est né de l'action de grammairiens qui au cours des XVI^e et XVII^e siècles ont stabilisé et normalisé l'idiome dans une phase de transition, à une époque où la structuration naturelle du système n'était pas encore achevée. Il en est résulté qu'on a arrêté le développement de nouvelles structures qui étaient en germe dans le système et en cours de développement. » (1969, p. 11).

C et D) *Évolutions dues au contact linguistique.*

On peut, sur certains points, constater avec beaucoup de netteté les différents degrés d'évolution liés à une même tendance. C'est qu'en effet, à l'absence de superstructure culturelle commune, à l'origine, à tous les créoles et parlers français d'outre-mer, s'ajoutent d'autres facteurs spécifiques. Ainsi, dans le cas des créoles, la situation de contact entre des groupes humains de langue différente qui a sans doute précipité, systématisé et, dans certains cas, déterminé l'évolution. La conscience de l'existence de la norme liée à un niveau culturel élevé est l'élément fondamental de la distinction qui s'établit chez l'individu bilingue entre les deux langues qu'il pratique, l'analphabète bilingue étant, quant à lui, porté à les confondre dans un sabir. Donc, dans certains cas, on constate qu'à partir d'une situation identique se sont produites des évolutions soit identiques, soit différentes et que dans ce dernier cas le facteur de différenciation tient à la situation particulière d'un parler (contact de langues par exemple). Les cas les plus nets se trouvant dans les modifications phonétiques, nous emprunterons à ce domaine les exemples destinés à fonder cette hypothèse.

a) *Voyelles antérieures arrondies.*

Réun. [bɛf] bœuf ; [dɛ] deux ; [lin] lune.

Haït. « bè : beurre... sè : sœur... kè : cœur... ké : queue », A. Valdman, 1970 ; indications qui confirment celles que donne pour ce même parler M. Alleyne, 1966, p. 293 ; cependant les informations sont divergentes pour u ; A. Valdman ne signale rien de particulier alors que M. Alleyne note « lune : lalin,

musique : mizik... » *ibid.*, p. 293. M. d'Ans confirme le désarrondissement des voyelles françaises : « Nous considérerons ces trois phonèmes /y/, /ø/, /œ/ comme étant d'introduction récente... et propres à une couche sociale caractérisée par son bilinguisme créole-français », 1968, p. 60. Mart. « œu ouvert... Autrefois ce son d'articulation difficile pour les noirs était nettement assimilé à e ouvert... bœuf, veuf, seul se disaient bèf, vèf, sèl » (E. Jourdain, 1956, p. 59). « Autrefois la tendance était assez nette à faire de l'œ fermé accentué un e fermé ... zé = des œufs, zyé = les yeux » (*ibid.*, p. 62). « Autrefois la tendance du créole était très nettement de faire de l'u un i plus ou moins pur ... bossi = bossu, plicher = éplucher » (*ibid.*, p. 62).

Guyan. « En général, lorsqu'il s'agit de rendre le son ü français le guyanais l'adapte à son système phonologique en choisissant entre /i/ et /u/ : mir « mur », toti « tortue », mizu « mesure ». (M. Saint Jacques Fauquenoy, 1972, p. 39). « pé « peur » ... (d)izé « œuf »... (b)éf « bœuf » ... difé « feu » » (*ibid.*, p. 40).

La situation des français d'outre-mer est différente :

Français du Canada : « Les voyelles canadiennes ... manifestent une tendance à être plus ouvertes et à reculer leur lieu d'articulation ... Leur durée est relativement longue ; seule l'activité des lèvres est amoindrie. » (J. D. Gendron, 1966, p. 158).

Français louisianais : « There is a considerable hesitation between /i/ and /y/ in unstressed, unchecked syllables, so that /i/ may occasionally alternate with /y/ » Conwell et Juilland, 1963, p. 42. « Normally, LaF /y/, with a slightly more lax pronunciation, corresponds to Standard French /y/ ... Under certain conditions, phonemes other than LaF /y/ correspond to SF /y/, i. e. /i/, after a dental or labial consonant : LaF /i/ tu sais [ti se], mesure [mezir]. » (*ibid.*, p. 96).

« Normally, LaF /ø/, whose articulation is more lax, corresponds to SF /ø/... When checked by /z/, LaF /oœ/ may correspond to SF /ø/, since /ø/ is normal in unchecked syllables and /oœ/ in checked ones in our dialect, e. g. heureuse [øroœz] » (*ibid.*, p. 96).

b) *Constrictives apico-post-alvéolaires.*

Réun., Maur., Seych. [zoli] joli, [sjɛ̃] chien ; [zur] jour...

Haït. Le phénomène n'apparaît pas : « s (créole) = s (français), z (créole) = z (français), M. Alleyne, 1966, p. 295.

Mart. « Les chuintantes ch et j ... n'offrent aucune particularité en créole. On prononce exactement comme en français », E. Jourdain, 1956, p. 21.

Guyan. « Le phonème /s/ se réalise comme une fricative chuintante, sourde, continue, et s'articule comme /s/ français ... Le phonème /z/ ... se réalise comme une fricative chuintante, sonore dont l'articulation est identique à celle du /z/ français. » M. Saint Jacques Fauquenoy, 1972, p. 32-33.

Français du Canada : « Les occlusives, comme les constrictives, semblent manquer de netteté et être à moitié articulées », J. D. Gendron, 1966, p. 136 ; « La désarticulation de *e* et *j* en *h* et *ḥ* que l'on rencontre dans certaines régions du Québec... » J. D. Gendron, 1970, p. 349.

Français de Louisiane : « In certain instance ... LaF /s/ corresponds to SF // : chirurgie [syryzi], chez lui [se ly]... Under emphatic stress, LaF affricate /dz/ corresponds to SF /z/ : juste /dzys/ », Conwell et Juilland, 1963, p. 103.

On constate donc que les français d'outre-mer présentent à des degrés très réduits et de façon sporadique des phénomènes qui ont dans les créoles une extension plus considérable. L'absence de voyelles arrondies caractérise ces derniers parlers et prouve un relâchement de l'articulation dont témoignent également certains traits du système vocalique des français du Canada et de Louisiane. Le second trait est plus intéressant car il permet d'opposer les créoles de l'océan Indien à ceux de la zone américaine. Le point de départ est une tendance à la confusion des constrictives apico-post-alvéolaires et des pré-dorso-alvéolaires. Cette « désarticulation » apparaît en français canadien et louisianais sans être systématique ; il semble bien qu'elle ait existé également en français populaire comme le signale G. Gougenheim : « Le français possède une double série de spirantes, sifflantes et chuintantes, sourdes et sonores, *ch*, *j* et *s*, *z*. Il s'est produit entre ces phénomènes voisins un certain nombre d'échanges... Desgranges en a groupé quelques-uns qu'il attribue aux Bas-Normands : « Chaze-femme pour « sage-femme » ; sanger pour « changer » ; chesser pour « sécher » ; sache pour « chasse » ; zuger pour « juger »... Tout cela est du baragouinage emprunté aux Bas-Normands. Il y a tant de gens dans la capitale qui ont adopté cette prononciation qu'on peut dire tous les Bas-Normands ne sont pas en Normandie » (1929, p. 24-25). Ces remarques sont importantes car elles prouvent que ce phénomène était particulièrement commun dans l'une des régions d'où était originaire la plupart des colons de l'Amérique ou de l'océan Indien. Thurot confirme ces faits en montrant qu'ils existaient déjà au XVII^e siècle (1966, tome 2, p. 213-217 pour « *ch/s* », p. 221-222 pour « *j/z* »). On peut donc en conclure que les parlers français d'outre-mer et les créoles de la zone caraïbe ont conservé une situation assez proche de celle du français popu-

laire ou dialectal ancien tandis que les créoles de l'océan Indien, vraisemblablement par suite d'interférences avec le système phonétique malgache, ont subi une évolution qui a entraîné la disparition d'une série de phonèmes au profit de l'autre. En effet, le malgache présente un état voisin de celui des parlers de l'océan Indien : « Le malgache officiel n'opérant pas de distinction phonologique entre s sifflant et s chuinté, ces deux phonèmes se confondent lors de la malgachisation des mots français en l'unique phonème transcrit s et qui tient un peu de l'un et de l'autre. Ce qui explique que les mots « brosse » et « broche » finissent par se confondre en donnant respectivement « borosy » et « laborosy » ... En principe, j français donne z merina ». J. Dez, 1964, p. 24-25 ¹. Ce changement a sans doute eu lieu à date ancienne (fin du xvii^e siècle ou début du xviii^e) car il est commun à tous les créoles de la zone.

On constate par là que l'hypothèse selon laquelle les parlers et les créoles français résultent d'évolutions particulières du français populaire ancien ne conduit en aucune façon à nier le caractère spécifique des divers systèmes linguistiques qui constituent les aboutissements de ces processus. Aussi nous paraît-il indispensable d'entreprendre des études comparatives complémentaires de celles qu'on a pu conduire jusqu'à présent et dont le modèle nous est fourni par celle de M. Goodman. L'inventaire et l'étude systématiques des *différences* qu'offrent entre eux les créoles français révélera comment dans chacun des cas le système linguistique primitif fondamental (en l'occurrence le français populaire) a évolué au contact d'autres systèmes. Nous pensons que la recherche d'emprunts morpho-syntaxiques aux langues serviles est vaine ; toutes les tentatives conduites en ce sens n'ont donné aucun résultat car elles n'ont en général pu porter au crédit de ces langues que des faits qui pouvaient s'expliquer sans elles. Le cas du système verbal des créoles en est la meilleure illustration et la tentative d'A. Bentolila (1970) pour le rattacher à des systèmes verbaux africains nous paraît compromise à la fois par la nécessité de supposer à travers la multiplicité des systèmes l'existence d'une sorte d'archétype et par l'impossibilité historique d'admettre pour les parlers de l'océan Indien une influence africaine ancienne.

Il nous apparaît donc que les traits évolutifs qui dans un créole peuvent être rattachés à l'interférence d'un autre système linguistique doivent nécessairement correspondre aux tendances essentielles que nous avons relevées

1. Nous laissons de côté ici le problème de la description phonétique exacte de ces phonèmes /s/ et /z/ issus de /ʃ/ et /ʒ/ français.

(invariabilité, expressivité, simplification, économie). L'étude des systèmes phonétiques peut le confirmer ; pour reprendre l'exemple précédent, la disparition dans l'océan Indien des constrictives apico-post-alvéolaires s'explique à la fois par l'influence du système malgache et par l'existence d'une « zone de faiblesse » du système français, mais la première condition aurait sans doute été insuffisante sans l'existence de la seconde. En effet, le système créole est bien loin de se confondre avec celui du malgache ; il possède de nombreux traits qu'ignore ce dernier. Le cas de r est particulièrement net. Les créoles de l'océan Indien présentent tous divers traits qui témoignent de l'affaiblissement de l'articulation de r, surtout en position implosive ; or, le r malgache est un r apical à battements très différent de celui du créole ; il ne pouvait donc en aucune façon s'introduire en créole puisqu'il aurait supposé au contraire un renforcement de l'articulation. Le fait mérite d'autant plus d'attention que le r tamoul est voisin de celui du malgache ; en dépit de cette convergence dans les parlers des principaux groupes ethniques serviles ce phonème n'a pas pu s'introduire dans le système phonétique créole car il n'aurait pu le faire qu'en opposition à la tendance générale que nous avons définie.

Il apparaît donc que trois facteurs doivent être pris en compte :

1) La situation réelle du français populaire du XVII^e siècle car il s'avère que dans un grand nombre de cas des innovations phonétiques ou morpho-syntaxiques constituent le prolongement de faits qui s'esquissaient déjà au niveau du français mais que la pression de la norme a contenus ou fait disparaître.

2) Les tendances générales de l'évolution manifestée au niveau du « français avancé » et qui se retrouvent dans les parlers ou créoles français. Il n'est d'ailleurs pas impossible que certaines d'entre elles se manifestent dans toutes les langues (tendances à l'économie, à la simplification...) On constate en tout cas que le système est inégalement affecté par cette évolution et qu'elle se manifeste sur des points de « faiblesse ».

3) Les interférences ou faits de contacts qui sont nécessairement spécifiques d'une aire géographique même si on peut les observer sur un même point de « fragilité » du système linguistique antérieur. (Il s'agit là du cas n^o 4 dans la série de possibilités précédemment évoquée, étant entendu que le fait X n'est pas commun à tous les créoles). Il y a là un élément essentiel pour l'étude de la genèse et de la parenté linguistique de ces parlers.

CONCLUSION

Le principe de l'extension aux français d'outre-mer de l'étude comparée des créoles nous paraît donc justifié par le triple intérêt d'une telle démarche.

Sur le plan de la connaissance de chacun des parlers, elle permet la mise en évidence de la spécificité ou de la non-spécificité de faits linguistiques qui pris au sein d'une étude monographique ne peuvent être appréciés dans une telle perspective.

Sur le plan de la linguistique française, cette recherche comparative permet de confirmer des données incertaines ou fragmentaires, d'avancer ou de reculer des datations (ex. emploi de « corps » pour la formation de réfléchis), de déduire des informations nouvelles sur l'état ancien des dialectes ou parlers populaires français.

Sur le plan de la linguistique générale, elle paraît le seul moyen efficace d'éclairer le délicat problème de la genèse des créoles français. Dans ce cas précis, elle paraît permettre de démontrer l'existence d'une sorte de « continuum » trans-géographique et trans-historique dont les parlers français d'outre-mer et les créoles constituent des formes et des degrés divers. On peut en effet supposer que dans des structures socio-culturelles différentes et des situations de contacts linguistiques également diverses se sont réalisés plusieurs types d'évolution d'un même système linguistique. Elles ont conduit à des parlers originaux qui se caractérisent à la fois par des faits de survivances issus de l'ancien système et par des faits d'innovation qui témoignent des possibilités évolutives inhérentes à ce même système et dont les divergences sont à porter au compte de facteurs sociaux ou linguistiques propres à chacun de ces parlers.

R. CHAUDENSON.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAM (L.). — *Les Idiomes Négro-Aryens et Maléo-Aryens*, Paris, 1883.
 ALLEYNE (M.). — « La nature du changement phonétique dans le créole d'Haïti », in *Revue de Linguistique Romane*, XXX, p. 279-303, 1966.
 ANS (D') (A. M.). — *Le créole français d'Haïti*, Paris, 1968.
 BENTOLILA (A.). — *Les systèmes verbaux créoles.. Comparaison avec les langues africaines*, thèse dactylographiée, doctorat de troisième cycle, Université René Descartes, 1970.
 CARAYOL (M.) et CHAUDENSON (R.). — « Aperçu sur la situation linguistique à la Réunion » in *Cahiers du Centre Universitaire de la Réunion*, n° 3, p. 1-43, 1973.
 CONWELL (M.) et JUILLAND (A.). — *Louisiana French Grammar*, The Hague, 1963.

- DAVID (Abbé). — Lexique du créole de la Martinique (manuscrit inédit aimablement communiqué par l'auteur).
- DEZ (J.). — « La malgachisation des emprunts aux langues européennes », in *Annales de l'Université de Madagascar*, p. 19-46, 1964.
- DITCHY (Jay K.). — *Les Acadiens louisianais et leur parler*, Paris, 1932.
- DUBOIS (J.). — *Étude sur la dérivation suffixale en français moderne et contemporain*, Paris, 1963.
- DULONG (G.). — « L'influence du vocabulaire maritime sur le franco-canadien » in *Mélanges Straka*, p. 331-338, 1970.
- FAINE (J.). — *Le créole dans l'univers*, Port-au-Prince, 1939.
- FREI (H.). — *La grammaire des fautes*, 1929.
- GALDI (L.). — « De l'importance des parlers français-créoles pour la linguistique générale » in *Actes du Congrès International des Linguistes*, p. 307-315, Paris, 1949.
- GENDRON (J. D.). — *Tendances phonétiques du français parlé au Canada*, Paris, 1966.
- GENDRON (J. D.). — « Origine de quelques traits de prononciation du parler populaire franco-québécois » in *Mélanges Straka*, p. 339-352, 1970.
Glossaire du parler français du Canada, 1930.
- GOODMAN (M.). — *A comparative study of Creole French dialects*, Londres, 1964.
- GOUGENHEIM (G.). — *La langue populaire dans le premier quart du XIX^e siècle* d'après le Petit Dictionnaire du Peuple, Paris, 1929.
- GOUGENHEIM (G.). — *Étude sur les périphrases verbales de la langue française*, Paris, 1929.
- HALL (R. A.). — *Haitian Creole. Grammar. Texts. Vocabulary*. Philadelphie, 1953.
- JOURDAIN (E.). — *Du français aux parlers créoles*, Paris, 1956.
- MASSICOTTE-FERLAND (M.). — *Le vocabulaire maritime de l'Île aux grues*, 189 pages dactylographiées, 1972.
- MASSIGNON (G.). — « Un supplément maritime à l'Atlas Linguistique de l'Ouest » in *Orbis*, XI, 2, p. 476-485, Louvain, 1962.
- MAUNY (R.). — *Glossaire des expressions et termes locaux employés dans l'Ouest africain*, Dakar, 1952.
- MUSSET (D.). — *Glossaire des patois et parlers de l'Aunis et de la Saintonge*, La Rochelle, 1929-1948.
- PRADEL (P.). — *La langue française en Haïti*, Mâcon, 1961.
- POIRIER (P.). — *Glossaire acadien*, 1953.
- SAINT-JACQUES FAUQUENOY (M.). — *Analyse structurale du créole guyanais*, Paris, 1972.
- SAUVAGEOT (A.). — *Français écrit et français parlé*, Paris, 1962.
- SYLVAIN (S.). — *Le créole haïtien*, Port-au-Prince, 1936.
- TAYLOR (D.). — « Language contacts in the West Indies » in *Word*, p. 399-414, 1956.
- TAYLOR (D.). — « Remarks on the lexicon of Dominican French Creole » in *Romance Philology*, XIV, 1963.
- THUROT (Ch.). — *De la prononciation française depuis le commencement du XVI^e siècle d'après le témoignage des grammairiens*, 1881, Genève, 1966.
- VALDMAN (A.). — *Basic course in Haitian Creole*, Indiana University, 1970.
- VINTILĂ-RĂDULESCU (I.). — « Français créole et français régional d'Afrique du Nord » in *Revue roumaine de Linguistique*, 13, p. 645-649, 1968.
- VINTILĂ-RĂDULESCU (I.). — « Français créole et français canadien » in *Mélanges Straka*, p. 353-359, 1970.